

République Française – Liberté • Egalité • Fraternité

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 25 septembre 2025**

Date de convocation et d'affichage : 19 septembre 2025

**DL-20250925-077**

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq septembre, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil de la Communauté de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau située 238 rue des Brotteaux à Miribel, sous la présidence de Jean-Pierre GAITET, Maire.

Présents
Jean-Pierre GAITET, Nathalie DESCOURS, Guy MONNIN, Josiane BOUVIER, Jean-Marc BODET, Anne-Christine DUBOST, Lydie DI RIENZO, Tanguy NAZARET, Annie CHATELARD, Georges THOMAS, Corinne SAVIN, Jean COMTET, Annie GRIMAUD, Pascal GIMENEZ, Alain ROUX, Marie-Chantal JOLIVET, Guylène MATILE, Antoine MATRAS, Isabelle DEBARD, Pierre LAIGLE.

Absents	Pouvoir à
Jean-Michel LADOUCE	Corinne SAVIN
Patrick GUINET	Guylène MATILE
Isabelle LOUIS COMME	Pascal GIMENEZ
Emilie NGUYEN	Josiane BOUVIER
Didier MONTRADE	Jean-Pierre GAITET
Hervé GINET	
Laurent TRONCHE	
Vanessa GERONUTTI	
Margaux CHAROUSSET	

Secrétaire de séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Madame BOUVIER Josiane	90 %	29	20	25



### VIE SCOLAIRE

#### Modification du règlement intérieur des services périscolaires et révision des tarifs relatifs aux temps périscolaires

Tanguy NAZARET, adjoint en charge de la Vie Scolaire, rappelle à l'Assemblée, que le règlement intérieur ainsi que la tarification des services périscolaire ont été modifié sur approbation du Conseil municipal, par délibération n°DL-20250522-044 en date du 22 mai 2025. Toutefois, la mention des deux tarifs suivants a été omise dans la délibération :

- Tarif majoré appliqué en cas de réservation effectuée en dehors des délais réglementaires,
- Tarif pique-nique appliqué en cas de carence du service de restauration impliquant la

fourniture d'un pique-nique par la famille.

Par conséquent, l'ajout de ces deux tarifs nécessite de délibérer à nouveau ainsi que d'abroger la délibération susmentionnée. Aussi, il est nécessaire de fixer à nouveau le cadre comme suit :

Dans le cadre de la campagne d'inscriptions scolaires 2025-2026, une réflexion a été initiée s'agissant de la modification du règlement intérieur des services périscolaires, joint au dossier d'inscription scolaire, ainsi que de la révision des tarifs relatifs aux temps périscolaires. A ce titre, la mise en place d'une tarification fonction du quotient familial a été proposée, permettant une participation financière proportionnée aux ressources de chaque foyer. Cette orientation répond à un double objectif : garantir un meilleur accès aux services périscolaires et à la cantine pour l'ensemble des élèves, et permettre la création d'accueils de loisirs périscolaires.

Cette évolution a fait l'objet d'une large concertation :

- Des rencontres ont été organisées avec les représentants des parents d'élèves,
- Un sondage a été diffusé auprès de l'ensemble des familles utilisatrices des services périscolaires afin de recueillir leur avis sur les modalités de tarification,
- Une proposition de mise en œuvre a été soumise à la Commission «Vie scolaire», réunie le 9 avril 2025.

Par ailleurs, il a été proposé de supprimer le « tarif d'urgence » et de le remplacer par une tarification adaptée aux quotients les plus bas (<250), pour un montant identique (2 euros).

Vu la délibération du Conseil municipal n°DL-20240523-004 en date du 23 mai 2024, approuvant le règlement intérieur des services périscolaires ainsi que les tarifs actuellement en vigueur,

Vu la délibération n°DL-20250522-044 en date du 22 mai 2025 approuvant le règlement intérieur ainsi que les tarifs des services périscolaires,

Vu l'avis de la Commission « Vie Scolaire » en date du 09 avril 2025,

Considérant la nécessité de modifier ce règlement intérieur conformément aux pratiques et obligations réglementaires,

Considérant la nécessité de proposer une tarification en adéquation avec les ressources des familles et tenant compte de l'inflation sur les produits alimentaires,

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver le règlement intérieur modifié, tel qu'annexé à la présente délibération, et d'approuver la tarification des services périscolaires révisée de la manière suivante :

**Tarifs restauration scolaire :**

Quotient familial	Tarifs
< 250	2,00 €
Entre 251 et 1200	4,00 €
Entre 1201 et 1600	4,50 €
> 1600	5,00 €
Extérieur	6,50 €
Tarif majoré	6,50 €
Tarif PAI	2,00 €
Tarif pique-nique	2,00 €
Tarif adulte	6,50 €

**Tarifs accueils périscolaires matin :**

Quotient Familial	Tarifs matin 7h30 – 8h30
< 250	1,35 €
Entre 251 et 1200	1,35 €
Entre 1201 et 1600	1,45 €
> 1600	1,55 €
Extérieur	2,80 €
Majoré	2,80 €

**Tarifs accueils périscolaires soir :**

Quotient Familial	Tarifs soir	
	Créneau 1 16h30 - 17h30	Créneau 2 17h30 - 18h30
< 250	1,20 €	1,35 €
Entre 251 et 1200	1,80 €	1,35 €
Entre 1201 et 1600	2,00 €	1,45 €
> 1600	2,20 €	1,55 €
Extérieur	3,50 €	2,80 €
Majoré	3,50 €	2,80 €

Le Maire invite le Conseil municipal à délibérer.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

ABROGE la délibération du Conseil municipal n°DL-20250522-044 en date du 22 mai 2025,

APPROUVE le règlement intérieur des services périscolaires, tel qu'annexé à la présente délibération,

AUTORISE le Maire à signer ce règlement,

APPROUVE les tarifs des services périscolaires applicables à compter de la rentrée scolaire de septembre 2025, tels que présentés ci-dessus.

Voix pour	25
Voix contre	0
Abstention	0
Ne prend pas part au vote	0

Fait à Miribel, le 25 septembre 2025

Le secrétaire de séance,  
Madame BOUVIER Josiane

Le Maire,  
Jean-Pierre GAITET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).  
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).